

*United States Merchant Marine Policies: Some International Economic Implications*, par WYTZE GORTER. (« Essays in International Finance », no 23). Une brochure de 16 pages — INTERNATIONAL FINANCE SECTION, DEPARTMENT OF ECONOMICS AND SOCIOLOGY, UNIVERSITÉ DE PRINCETON, Princeton, New Jersey, 1955

Camille Martin

Volume 31, numéro 2, juillet–septembre 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Martin, C. (1955). Compte rendu de [*United States Merchant Marine Policies: Some International Economic Implications*, par WYTZE GORTER. (« Essays in International Finance », no 23). Une brochure de 16 pages — INTERNATIONAL FINANCE SECTION, DEPARTMENT OF ECONOMICS AND SOCIOLOGY, UNIVERSITÉ DE PRINCETON, Princeton, New Jersey, 1955]. *L'Actualité économique*, 31(2), 327–328. <https://doi.org/10.7202/1002652ar>

tendances du développement financier de la Grande-Bretagne par comparaison avec certains autres pays.

M. Reid a acquis des connaissances pratiques étendues touchant l'influence de l'État sur l'argent par l'étude qu'il lui fut donné de faire de la situation financière de l'Allemagne un peu avant la guerre. Au cours de cette dernière, il eut l'occasion de parfaire ses connaissances par l'observation, en qualité de haut fonctionnaire de son pays à l'étranger, des effets contrastants du conflit selon les différences de structure sociale des divers pays.

Camille Martin

**Money and Credit (vol. I).** (The Fallacious Premises of the Gold Standard and the Credit Expedients for its Management), par MARINOS EVANGHELOU CONSTANTACATOS, *marchand*. Un vol., 6¾ po. × 10, relié, 145 pages. M. E. CONSTANTACATOS, 17, rue Sina, Athènes, 1953.

Dans ce volume, l'auteur jette les bases de ce qu'il veut être une nouvelle théorie de la monnaie. Il commence par examiner la solidité des principes fondamentaux de notre système actuel de crédit et mesure d'abord l'étendue de la responsabilité des banques en général et des banques centrales en particulier dans la mauvaise administration du crédit. Ses conclusions sont à l'effet que notre système de crédit a été modelé sous l'influence de forces contradictoires découlant d'objectifs qui opposent les banques centrales aux autres banques du système. Ces dernières sont en effet forcées de répondre aux besoins de crédit tandis que les premières s'efforcent, en conformité avec la loi, de fortifier le système financier et d'assurer la convertibilité en or. L'auteur en arrive donc à la conclusion que la responsabilité de la mauvaise administration du crédit repose principalement sur la loi monétaire elle-même. Il lui semble que la camisole de force de l'étalon-or est à la source de nos difficultés.

Ainsi arrivé à ces premières conclusions, il ne reste plus à l'auteur qu'à pénétrer au cœur du problème et à montrer les déficiences de notre loi monétaire. Cette démonstration, qui tend à prouver que cette loi est une fausse interprétation des lois naturelles et divines, constitue la partie principale de l'ouvrage. Elle s'appuie sur une étude anatomique de notre système de crédit et sur une interprétation historique des événements.

Camille Martin

**United States Merchant Marine Policies: Some International Economic Implications,** par WYTZE GORTER. («Essays in International Finance», no 23). Une brochure de 16 pages. — INTERNATIONAL FINANCE SECTION, DEPARTMENT OF ECONOMICS AND SOCIOLOGY, UNIVERSITÉ DE PRINCETON, Princeton, New Jersey, 1955.

Bien que les États-Unis ne soient pas une puissance «maritime», plus de vaisseaux marchands battent pavillon américain que tout autre pavillon; les ports des États-Unis reçoivent plus de cargos affectés au commerce étranger que ceux de tout autre pays et l'industrie maritime américaine attire l'attention du monde. Aussi, le cours des événements mondiaux après guerre a-t-il rapidement pris une

tournure qui ajoute considérablement à l'intérêt des répercussions économiques internationales des politiques maritimes des États-Unis. Le temps semble donc venu d'examiner les divers aspects de la politique maritime américaine du point de vue des conséquences économiques internationales.

Pour les fins qu'il se propose, l'auteur divise la politique en question en cinq parties fondamentales: subventions à la construction, réglementation du cabotage, contrôle de la concurrence, subvention à l'exploitation et préférence des cargos. Dans chaque cas, il décrit la situation et la politique suivie et il indique les répercussions économiques internationales.

La plus importante de ces répercussions est peut-être celle qui se reflète dans l'attitude des gouvernements étrangers. Cela est particulièrement vrai de la préférence des cargos. Il s'agit là de l'un des nombreux points de la politique commerciale américaine en contradiction flagrante avec la politique économique internationale générale avouée de ce pays. Les observateurs étrangers sont portés à considérer cette inconséquence comme l'expression la plus fidèle de la «vraie» politique américaine et chaque nouvelle restriction commerciale vient ajouter à leur conviction. Il y a là un encouragement aux représailles et à une recrudescence des mesures protectionnistes préjudiciables aux meilleurs intérêts économiques et politiques des États-Unis et des autres pays du monde libre.

Camille Martin

**Politics, Policy Making, and the NLRB** (Industrial Relations), par CLYDE-W. SUMMERS. Une brochure de 15 pages. DEPARTMENT OF INDUSTRIAL RELATIONS, SCHOOL OF BUSINESS ADMINISTRATION, THE UNIVERSITY OF BUFFALO, Buffalo 14, N.Y., 1954.

Le domaine des relations ouvrières est un terrain instable parce que les ententes solides entre les parties font défaut. En effet, le principe de la liberté d'association n'est pas partout reconnu; la sphère d'influence respective des unions et des patrons n'est pas rigoureusement délimitée; la part de production qui revient de droit à chacun n'est pas établie.

Voilà quelques-uns des éléments qui caractérisent les relations actuelles entre patrons et ouvriers. Et c'est dans ce climat que le National Labor Relations Board a charge d'administrer la loi des relations ouvrières. Ces quelques pages sont consacrées à l'examen de la façon dont il s'en tire.

Camille Martin